

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 FEVRIER 2015

L'an 2015 et le mardi 24 février à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Véronique BES, Christelle BONNIFACY, Laurence COSTA, Edith COUREON, Brigitte HERMAN, Carol LAFFONT, Nicole VESSIERES.

Messieurs Eric ARSAC, Norbert MAZZON, André ŒIL, Jean-Marie SYLVESTRE.

Pouvoir a été donné par Madame Houria GOMEZ à Madame Laurence COSTA.

Pouvoir a été donné par Monsieur José BELLIART à Monsieur Norbert MAZZON.

Pouvoir a été donné par Monsieur Roger OUVRIER-BONNAZ à Monsieur André ŒIL.

Madame Véronique BES a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2015 est lu et approuvé à l'unanimité.

### COMPTE ADMINISTRATIFS 2014

Le Conseil Municipal a délibéré sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2014. Les résultats présentés par Madame l'Adjointe au Maire chargée des Finances sont les suivants :

**I. Compte Administratif Ville 2014** : en excédent de + 154 249, 53 € pour la section de fonctionnement et en excédent de + 143 267, 05 € pour la section d'investissement soit un excédent total de + 297 516,58 € (+ 5,97 % par rapport à 2013).

**II. Compte Administratif CCAS 2014** : en excédent de + 3 655,08 €

(+ 36,99 % par rapport à 2013)

Soit un **total des excédents de +301 171,66 €** (+ 6,26 % par rapport à 2013)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la gestion de Monsieur le Maire pour 2014.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

I. L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2014 du CCAS de 3 655,08 € au chapitre 002 du Budget Primitif 2015.

II. L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2014 du Budget Ville de 154 249,53 € au chapitre 1068 du Budget Primitif 2015 (section investissement).

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal d'avoir adopté à l'unanimité les Comptes Administratifs 2014 et d'avoir travaillé en respectant rigoureusement l'orientation budgétaire prise en 2014. L'ensemble des investissements 2014 a été réalisé sans avoir eu recours à l'emprunt et sans augmentation de la fiscalité locale ; les choix retenus par le Conseil Municipal lors du budget primitif 2014 ont été engagés et respectés.

### COMPTE DE GESTION 2014 M14 VILLE

Le Compte de Gestion M14-Ville du Percepteur de la Trésorerie de Marsanne-Sauzet pour l'exercice 2014 se résume comme suit :

- Résultat de fonctionnement : 154 249,53 €
- Résultat d'investissement : - 36 983,62 €
- Résultat total : 117 265,91 €

Le Compte de Gestion M14-Ville du Percepteur de la Trésorerie de Marsanne-Sauzet et le Compte Administratif 2014 présentent donc une concordance parfaite des opérations de recettes et de dépenses propres à la gestion 2014.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le Compte de Gestion M14-Ville 2014 du Percepteur de la Trésorerie de Marsanne-Sauzet.

### **COMPTE DE GESTION 2014 CCAS DE LA COUCOURDE**

Le Compte de Gestion CCAS du Percepteur de la Trésorerie de Marsanne-Sauzet pour l'exercice 2014 se résume comme suit :

- Résultat de fonctionnement : + 986,92 €
- Résultat total : + 986,92 €

Le Compte de Gestion CCAS du Percepteur de la Trésorerie de Marsanne-Sauzet et le Compte Administratif 2014 présentent donc une concordance parfaite des opérations de recettes et de dépenses propres à la gestion 2014.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le Compte de Gestion CCAS du Percepteur de la Trésorerie de Marsanne-Sauzet.

### **AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE CAUE POUR LA CREATION D'UN GROUPE SCOLAIRE**

Le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de prendre un avenant à la convention avec le CAUE pour la mise en place d'un conseil architectural concernant la création d'un groupe scolaire. En ce qui concerne ce projet de création d'un groupe scolaire, le nombre de jours de réunion prévu par la convention approuvé par le conseil municipal le 27 mai 2014 a été consommé et il y a lieu de prévoir 8 jours de travail de conseil CAUE supplémentaires, afin d'être accompagné pour les missions suivantes : suivi du travail de l'équipe de maîtrise d'œuvre jusqu'à la phase APS et l'élaboration des dossiers de subventions. Après avoir entendu l'exposé précédent et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter l'avenant à la convention avec le CAUE pour la mise en place d'un conseil architectural concernant la création d'un groupe scolaire, pour un montant de 2 920 € et d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention de conseil avec le CAUE ainsi que toutes pièces concernant l'opération.

## **ACHAT D'UN CAR DE TRANSPORT SCOLAIRE COMMUNAL**

Le Maire expose au Conseil Municipal que compte tenu de récentes dispositions, le car de transport scolaire communal actuel ne sera bientôt plus conforme à la législation en vigueur, notamment le port de la ceinture devenant obligatoire pour les passagers au 1er septembre 2015. Il y a donc lieu, pour des raisons de légalité, de sécurité et de continuité du service dans de bonnes conditions, de prévoir son remplacement. Ce véhicule effectue le ramassage des élèves d'école à école entre La Coucourde et Derbières, ainsi que le transport des enfants qui utilisent le service de la restauration scolaire (salle d'animation rurale Pierre Bonnet). Un devis a été fourni par la SAS GABY Chariots de Romans sur Isère pour un montant de 41 666,66 € HT soit 50 000 € TTC. Il correspond à un véhicule de transport en commun d'occasion de marque Mercedes, type 815 WING, mis en circulation le 21/08/2006. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir le véhicule de transport en commun d'occasion décrit ci-dessus pour un montant de 41 666,66 € HT soit 50 000 € TTC. Le Conseil Municipal charge le Maire de faire le nécessaire, de signer tous documents, actes et pièces et de solliciter les subventions afférentes à cet achat auprès du Conseil Général.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations.

#### **1. C.C.A.S.(Centre communal d'Action Sociale) :**

1 dossier de demande d'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) a été déposé à la mairie en février ; le Conseil Général a attribué une aide aux pétitionnaires des 3 demandes déposées fin 2014.

#### **2. Travaux extérieurs.**

Des devis ont été demandés pour la pose de gazon synthétique sur les îlots de la RN7 et pour le programme de voirie 2015.

#### **3. Environnement :**

La communauté d'agglomération Montélimar Sésame prévoit pour la commune de La Coucourde dans le cadre du projet de Territoire 2015-2020 :

- en 2017-2018, l'installation de conteneurs semi-enterrés pour la collecte des déchets ménagers ; des réunions de préparation auront lieu avant cette action.
- Avant fin 2015, le démarrage des travaux de la station d'épuration de Lachamp.

#### **4. Culture/Communication :**

- Depuis le 12 février, la Bibliothèque municipale propose aux heures habituelles d'ouverture (mercredi et samedi) une exposition sur la Guerre 14-18. L'association Drôme 44 a gracieusement prêté à la bibliothèque du matériel, des photos, documents et divers objets ayant appartenus aux soldats, témoignant ainsi des combats et de leur vie quotidienne dans les tranchées. Sont également exposés : des panneaux réalisés après la BD de Tardy « Putain de Guerre » prêtés par les Editions Casterman et excellent travail des élèves des classes de CM1 et CM2 de l'école de La Coucourde sur cette page d'Histoire. Cette

animation s'achèvera en avril

- Le nombre des connexions au site Internet de La Coucourde reste stable : plus de 2000 visites depuis le début de l'année.

### **5. Sécurité routière :**

- Les relevés du cinémomètre installé sur la RD 74, après les travaux d'aménagement, révèlent une nette baisse de la vitesse des véhicules empruntant cette portion de route.

### **6. Sports/Animations :**

- La Rando des 15, au départ de La Coucourde, aura lieu le 15 mars prochain.

- La Coucourde concourt pour le Label de la commune de moins de 2000 habitants la plus sportive de la Drôme. Notre commune fait partie des 3 communes retenues pour ce label (avec La Chapelle-en-Vercors et Allan) et elle a reçu le jury du Comité olympique départemental pour une présentation des installations sportives communales, des associations sportives coucourdoises. La décision pour le classement définitif du Comité olympique départemental sera connue en avril-mai.

## **INFORMATIONS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Au 24 février 2015, 20 permis de construire ont été délivrés pour le lotissement Les Clefs de Lachamp qui compte 32 lots. Sur les 12 lots restants, 8 sont vendus, 4 vacants. Ce bilan fait suite à une réunion avec l'opérateur du lotissement.

- Les travaux de démolition de la maison et du garage situés au n° 34 de la Route Nationale 7 à Derbières débuteront le mois prochain. Drôme Aménagement Habitat, maître d'ouvrage de la construction neuve de la " Résidence du Rhône ", proposera à la location 18 logements (2 T2, 12 T3 et 4 T4) dits intermédiaires (catégorie de logements destinée aux personnes dont les revenus sont trop élevés pour prétendre à l'attribution d'un logement social mais trop faibles pour pouvoir se loger dans le parc privé).

- Les élections départementales auront lieu le 22 et 29 mars de 8h00 à 18h00 au bureau de vote de la salle d'animation rurale.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 24 mars 2015 à 18h30 pour le vote du Budget Primitif 2015.

- Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 24 février 2015

Le Maire

Jean-Luc ZANON